

Cartographie des cours d'eau Comité de Pilotage – réunion du 28 janvier 2016

----- Relevé de conclusions

15/03/2016

Personnes présentes : G Canar (Synd. Mixte Lot-Dourdou), C Garrel (syndicat mixte de préfiguration du PNR Aubrac), D Meyrueis (Synd. Mixte Grand Site des Gorges du Tarn et de la Jonte), A Remond (Conservatoire des Espaces Naturels de Lozère), A Lagaly (animatrice du SAGE Ht-Allier, SMAT Ht-Allier), O Boulat (chambre agriculture), AC Guénée (chambre d'agriculture), G Paulet (COPAGE), Ch Vialard (JA48), N Martin (animatrice JA), N Garrel (FDSEA48), G Tailland (animateur FDSEA48), JL Bergounhe (Coordination rurale), H Sapet (Coordination rurale), P Noal (maire de La-Fage-Montivernoux, association des maires de Lozère), V Prouha (Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques), F Urban (Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques), RP Lomi (DDT), X Canellas (DDT), E de Feraudy (DDT), P Lusson (DDT).

Membres excusés : Syndicat du Chassezac, Chambre de métiers, ALEPE (représentée par le CEN-48), Syndicat Ardèche-Claire, CLE Ardèche, Centre régional de la propriété forestière-antenne Lozère, Office national de l'eau et des milieux aquatiques, Office national des forêts.

Documents présentés en séance : diaporama présenté par la DDT, diaporama présenté par la FDSEA. Ces diaporama sont consultable sur le site internet « lozere.gouv.fr » à l'adresse suivante : <http://www.lozere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Eau/La-cartographie-et-l-entretien-des-cours-d-eau-en-Lozere/Cadrage-de-la-mission>

La séance est ouverte par M. Lomi.

Avant le début des présentations, M. Noal regrette que l'envoi de l'invitation « papier » n'ait pas été doublé par un envoi par courriel.

Cartographie des cours d'eau

Présentation de l'état d'avancement de la cartographie des cours d'eau suite au Comité de pilotage du 23 septembre 2015 et de la consultation engagée par M. Canellas/DDT.

Voir diaporama

Présentation sur les formations proposées par la FNSEA et la chambre d'agriculture en accompagnement de la consultation sur la cartographie des cours d'eau par M. Tailland/FDSEA

Voir diaporama

Consultation

M. Bergounhe estime que le délai de consultation d'un mois est court pour réagir. Des échanges qui suivent il ressort d'une part qu'un allongement des délais engendrerait une échéance plus grande de production de la carte finale. Par ailleurs, la DDT rappelle que l'objectif est de produire la carte la plus juste possible mais qu'elle ne sera toutefois pas parfaite. Au fil des années, des évolutions resteront toujours possibles. La DDT et l'ONEMA pourront

se rendre sur site, à la demande de tout usager, pour expertiser un linéaire et vérifier s'il s'agit d'un cours d'eau ou non. La carte sera alors mise à jour.

M. Boulat souhaite que le COPAGE soit destinataire des demandes de modification. Cette demande est entendue par la DDT, la forme de cette information reste toutefois à construire pour être le moins chronophage possible.

Formations

M. Tailland présente le planning des formations sur l'ensemble du territoire : pour chaque secteur le nombre de sessions de formation et la période approximative (tranche de 2 mois) sont indiqués. Ce planning est approuvé par les membres du CoPil.

Il est précisé que les formations sont en priorité ouvertes aux agriculteurs car elles sont financées par des fonds agricoles mais qu'elles sont ouvertes à d'autres acteurs. Les maires sont systématiquement informés par la FDSEA ou la chambre d'agriculture. Par ailleurs, la DDT indique qu'elle est prête à intervenir lors de journées de ce type à la demande d'autres instances comme le réseau associatif, les forestiers, l'association des maires ou autres.

Traitement des demandes de modification de la cartographie issues de la consultation

Dans la présentation, la DDT indique que les demandes feront l'objet d'un premier examen en bureau avec l'ONEMA. Celles qui ne pourront pas être acceptées lors de cet examen feront l'objet de vérifications de terrain. Pour conserver le caractère collégial de la démarche, la mise en place d'une cellule d'expertise pour conduire ces vérifications de terrain est proposée.

Un débat s'engage sur la composition de cette cellule. Par souci d'efficacité dans la production de la carte des cours d'eau, il est acté que chaque propriétaire ne sera pas convié. La cellule sera composée de la DDT, de l'ONEMA, du maire de la commune concernée, d'un représentant de la profession agricole (chambre d'agriculture ou COPAGE) et de la Fédération de pêche. M. Meyrueis propose de rechercher une articulation entre les syndicats de rivière et la Fédération de pêche. La fédération pourrait centrer son intervention sur les secteurs ne comptant pas de syndicat. Les syndicats pourraient intégrer la cellule à la place de la fédération.

Plusieurs membres du CoPil demandent que la cellule d'expertise puisse recevoir à l'avance des info sur les demandes de modification et les tronçons à expertiser.

La DDT propose que dans le courant du printemps, à l'issu du traitement des premiers secteurs, le comité de pilotage soit à nouveau réuni pour prendre connaissance de la méthode utilisée et des premières cartes produites.

Guide d'entretien

Présentation X Canellas / DDT – voir *diaporama*

Avant de valider la dernière version du Guide, les membres demandent que leur soit précisées les modifications ponctuelles effectuées depuis l'envoi par mail du début du mois de janvier.

Mme Rémond indique que le CEN-48 valide le Guide à l'exception du paragraphe sur la cartographie. Le CEN-48 souhaite obtenir des garanties sur le fait que les prescriptions de ce guide s'appliquent à l'ensemble des cours d'eau y compris ceux qui auraient été omis dans la carte validée. Pour lever cette réserve, la rédaction du guide est modifiée. La carte produite à l'issue de la consultation sera intitulée « carte en vigueur ».

Suite à cette remarque, un échange s'installe sur la modification de la carte au fil des années suite à des demandes ponctuelles. Il est convenu que les modifications opérées seront régulièrement présentées au membre du CoPil.

Le CEN-48, mandaté par l'ALEPE, indique que l'ALEPE ne s'étant pas impliqué sur ce chantier, cette association s'abstient pour la validation du Guide.

Le Guide est approuvé par les membres du Comité de pilotage.

Communication :

M. Meyrueis insiste sur l'importance de travailler les outils de communication avec les SAGE et les syndicats de rivière.

La FDSEA souligne fortement le besoin de remettre un document simple à la sortie des formations. Il propose qu'une fiche sur les cours d'eau et l'activité agricole, tournée vers l'entretien des petits cours d'eau, soit élaborée rapidement.

Le COPAGE et la Chambre d'agriculture proposent de réaliser un document de 4p. Un projet sera prochainement envoyé au groupe technique.

D'autres sujets de fiches sont identifiés par les membres du Comité de pilotage :

- Fiche sur le franchissement des cours d'eau (Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques)
- Fiche sur l'entretien des cours d'eau à destination des collectivités (Syndicat Mixte Grand Site)

Le comité de pilotage acte que des projets d'outils de communication pourront être proposés par différents porteurs et qu'ils seront soumis à l'ensemble du groupe de travail issu du comité de pilotage (DDT, ONEMA, COPAGE, chambre d'agriculture, syndicats de rivière, fédération de pêche).

La réunion est close.